

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE ENDEMEURE N° 02 AVANT RESILIATION

En vertu du contrat N° **97/2022** du **02/11/2022**, portant sur <<L'étude et réalisation des travaux au niveau d'une unité/Béchar>>, pour un délai de réalisation de **(04)** mois, et compte tenu de ce qui suit:

- **L'expiration des délais contractuels.**

Une mise en demeure n° 02 avant résiliation est adressée à L'entreprise des Travaux de Bâtiment et Travaux Hydraulique <<**REMMANI ABDELKARIM**>>, sise à: Rue Tililan N° 90/Adrar, pour rattraper le retard considérable dans la réalisation en renforcer le chantier en moyens humains et matériels nécessaires, et ce au cours de huit (08) jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article N° **19** du contrat portant sur la résiliation.